



PREFET DE LA SARTHE

Préfecture de la Sarthe

Secrétariat général

**DIRECTION DES RELATIONS AVEC LES
COLLECTIVITES LOCALES**

Bureau de l'utilité publique

ARRÊTÉ INTERPRÉFECTORAL N° 2013245-0014 du 29 août 2013

Portant renouvellement de la Commission locale de l'eau du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux « LOIR »

**Le Préfet de la Sarthe
Chevalier de la légion d'honneur
Officier de l'ordre national du mérite**

**Le Préfet d'Eure et Loir
Chevalier de l'ordre national du mérite**

**Le Préfet du Loir et Cher
Chevalier de l'ordre national du mérite**

**Le Préfet d'Indre et Loire
Chevalier de la légion d'honneur
Officier de l'ordre national du mérite**

**Le Préfet du Loiret
Officier de la légion d'honneur
Officier de l'ordre national du mérite**

**Le Préfet de l'Orne
Chevalier de la légion d'honneur**

**Le Préfet de Maine et Loire
Officier de la légion d'honneur
Officier de l'ordre national du mérite**

VU le code de l'environnement, livre II, titre 1^{er}, et notamment les articles L.212-3 et suivants et R.212-26 à R.212-48, relatifs aux Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) ;

VU le décret n° 92.1 du 24 septembre 1992 portant application de l'article 5 de la loi n° 92.3 du 3 janvier 1992 ;

VU le décret n° 2010-146 du 16 février 2010 modifiant le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

VU le décret n°2009-1484 du 3 décembre 2009 relatif aux directions départementales interministérielles ;

VU le décret n° 2009-235 du 3 décembre 2009 relatif à l'organisation et aux missions des DREAL ;

VU l'arrêté interpréfectoral n° 03-3393 du 10 juillet 2003 des Préfets de la Sarthe, de Maine et Loire, du Loir et Cher, de l'Indre et Loire, de l'Eure et Loir, de l'Orne et du Loiret fixant le périmètre d'élaboration du SAGE « LOIR » ;

VU l'arrêté interpréfectoral n°04/4579 du 8 novembre 2004 portant constitution de la Commission Locale de l'Eau du SAGE « LOIR » ;

VU l'arrêté n°10-6014 du 29 novembre 2010 portant renouvellement de la commission locale de l'eau du schéma d'aménagement et de gestion des eaux « Loir » ;

VU la circulaire du Ministre de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement Durable et de l'Aménagement du Territoire du 21 avril 2008 relative aux Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux ;

Considérant les propositions des Conseils Régionaux des Pays de la Loire et du Centre, des Conseils Généraux de la Sarthe, du Maine et Loire, du Loir et Cher, de l'Indre et Loire et de l'Eure et Loire, des associations des Maires des départements de la Sarthe, du Maine et Loire, du Loir et Cher, de l'Indre et Loire, de l'Eure et Loir, de l'Orne, et du Parc Régional du Perche ;

Considérant les propositions des différentes associations, chambres consulaires, groupements concernés ;

Considérant la proposition de mise à jour des nominations par la commission locale de l'eau en date du 27 mars 2013 ;

Considérant qu'il est nécessaire de procéder à de nouvelles nominations afin d'assurer la représentativité des membres composant la commission ;

Sur proposition des secrétaires généraux des préfetures de la Sarthe, d'Eure et Loir, du Loir et Cher, d'Indre et Loire, du Loiret, de l'Orne et de Maine et Loire ;

ARRÊTENT

ARTICLE 1 : L'arrêté préfectoral n°10-6014 du 29 novembre 2010 est abrogé.

ARTICLE 2 : La composition et la nomination de la commission locale de l'eau créée pour assurer l'élaboration, la révision et le suivi du SAGE « Loir » regroupe les membres suivants :

I. COLLEGE DES REPRESENTANTS DES COLLECTIVITES TERRITORIALES, DE LEURS GROUPEMENTS ET DES ETABLISSEMENTS PUBLICS LOCAUX (38 membres)

1) Représentant du Conseil Régional :

PAYS-DE-LA-LOIRE

Monsieur Philippe PAPIN
Conseiller régional

CENTRE

Madame Monique BEVIERE
Conseillère régionale

2) Représentants des Conseils Généraux :

SARTHE

Monsieur Louis Jean DE NICOLAY
Conseiller général

MAINE ET LOIRE

Monsieur André MARCHAND
Conseiller général

LOIR ET CHER

Monsieur Bernard PILLEFER
Conseiller général

INDRE ET LOIRE

Madame Martine CHAIGNEAU
Conseillère générale

EURE ET LOIR

Monsieur Serge FAUVE
Conseiller général

3) Représentants des Maires et EPCI :

SARTHE

Monsieur Bernard TOUCHET
Adjoint au maire d'Yvré le Polin

Monsieur Luc ARNAULT
Conseiller municipal de La Chartre sur le Loir

Monsieur Jean-Paul TRICOT
Adjoint au maire du Lude

Monsieur Michel RIVIERE
Adjoint au maire de Château du Loir

Madame Galiène COHU DE LASSENCE
Adjointe au maire de Ruillé-sur-Loir

Monsieur Jacky BRETON
Maire de Vibraye

Monsieur Guy Michel CHAUVEAU
Président de la Communauté de communes du Pays Fléchois

Monsieur Marc LASSCHAEVE
Président de la Communauté de communes du Bassin Ludois

MAINE ET LOIRE

Monsieur Max THIBAUT
Maire de Fougeré

Monsieur André LOGEAIS
Maire de Durtal

Madame Elisabeth MARQUET
Vice-présidente de la Communauté de communes du Loir

LOIR ET CHER

Monsieur Claude BORDIER
Maire de Naveil

Monsieur Elie NORGUET
Maire de Meslay

Madame Ghislaine ENGELHART
Maire de Saint-Hilaire-la-Gravelle

Monsieur Jean Pierre MOURET
Maire de Troo

Monsieur Pierre ROGER
Maire de Montoire-sur-le-Loir

Monsieur Frédéric TRICOT
Conseiller municipal de Vendôme

Monsieur Philippe MERCIER
Président de la Communauté de communes du Pays de Ronsard

INDRE ET LOIRE

Madame Catherine COME
Maire de Louestault

Monsieur Jean Michel LEQUIPPE
Conseiller municipal de Couesmes

EURE ET LOIR

Madame Sandrine FATIMI
Conseillère municipale de Cloyes-sur-Loir

Monsieur Michel BOISARD
Maire adjoint de Bonneval

Monsieur Jean Yves DEBALLON
Maire de Douy

Monsieur Bernard MERCUZOT
Maire d'Alluyes

Monsieur Philippe GAUJARD
Maire de Fontenay-sur-Conie

Monsieur Patrick MARTIN
Maire de Mottereau

Monsieur Bruno TARANNE
Maire d'Epeautrolles

Monsieur Dominique IMBAULT
Maire de Villiers-st-Orien

Monsieur Jean-François MANCEAU
Maire de Magny

ORNE

Monsieur Claude BARBIER
Maire de Ceton

4) Représentant des établissements publics locaux :

Monsieur Yves GUERIN
Parc naturel régional du Perche

**II. COLLEGE DES REPRESENTANTS DES USAGERS, PROPRIETAIRES FONCIERS,
ORGANISATIONS PROFESSIONNELLES ET ASSOCIATIONS (18 membres)**

1) Représentants des Chambres Régionales de Commerce et d'Industrie :

Monsieur le Président de la Chambre Régionale du Commerce et de l'Industrie des Pays de la Loire
ou son représentant

Monsieur le Président de la Chambre Régionale du Commerce et de l'Industrie de la Région Centre
ou son représentant

2) Représentants des Chambres d'Agriculture :

Monsieur le Président de la Chambre Départementale d'Agriculture de la Sarthe
ou son représentant

Monsieur le Président de la Chambre Départementale d'Agriculture de Maine et Loire
ou son représentant

Monsieur le Président de la Chambre Départementale d'Agriculture de l'Eure et Loir
ou son représentant

Monsieur le Président de la Chambre Départementale d'Agriculture du Loir et Cher
ou son représentant

Monsieur le Président de la Chambre Départementale d'Agriculture de l'Indre et Loire
ou son représentant

3) Représentants de la Fédération pour la pêche et la protection du milieu aquatique :

Monsieur le Président de la Fédération pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique de la Sarthe
ou son représentant

Monsieur le Président de la Fédération pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique du Maine et
Loire ou son représentant

Monsieur le Président de l'Union Régionale des Fédérations de Pêche et de Protection du Milieu
Aquatique Centre Poitou Charente ou son représentant

4) Représentants des associations pour la protection de la nature :

Monsieur le Président de Sarthe Nature Environnement ou son représentant

Monsieur le Président de Nature Centre Environnement ou son représentant

5) Représentants du tourisme :

Monsieur le Président de l'Agence Départementale de développement économique
et touristique de la Sarthe ou son représentant

Monsieur le Directeur de l'Agence de Développement de la Vallée du Loir
ou son représentant

6) Représentant des associations de consommateurs :

Monsieur le Président de l'Union Fédérale des Consommateurs Que Choisir de la Sarthe
ou son représentant

7) Représentants des associations pour la protection des inondés :

Monsieur le Président de l'association du Comité d'Action et de Défense des Victimes des Inondations
du Loir ou son représentant

8) Représentants des associations de sauvegarde des Moulins et Rivières :

Monsieur le Président de l'Association de sauvegarde des Moulins et Rivières de la Sarthe
ou son représentant

**9) Représentant de l'Union Nationale des Industries de Carrières et Matériaux
de construction**

Monsieur le Président de l'Union Nationale des Industries de Carrières et Matériaux
de construction ou son représentant

**III. COLLEGE DES REPRESENTANTS DE L'ETAT ET DE SES ETABLISSEMENTS
PUBLICS (16 membres)**

• **Préfecture de la Région Centre – Bassin Loire-Bretagne**

Monsieur le Préfet de la Région Centre, Préfet Coordonnateur
du Bassin Loire- Bretagne, ou son représentant

• **Préfecture de la Sarthe**

Monsieur le Préfet de la Sarthe, ou son représentant
Monsieur le Directeur Départemental des Territoires
de la Sarthe, ou son représentant

• **Préfecture de Maine et Loire**

Monsieur le Préfet du Maine et Loire, ou son représentant
Monsieur le Directeur Départemental des Territoires de Maine et Loire; ou son
représentant

• **Préfecture du Loir et Cher**

Monsieur le Préfet du Loir et Cher, ou son représentant
Monsieur le Directeur Départemental des Territoires
du Loir et Cher, ou son représentant

- **Préfecture de l'Indre et Loire**

Monsieur le Préfet de l'Indre et Loire, ou son représentant
Monsieur le Directeur Départemental des Territoires
de l'Indre et Loir, ou son représentant

- **Préfecture de l'Eure et Loir**

Monsieur le Préfet de l'Eure et Loir, ou son représentant
Monsieur le Directeur Départemental des Territoires
de l'Eure et Loir, ou son représentant

- **Préfecture du Loiret**

Monsieur le Préfet du Loiret ou son représentant

- **Agence de l'Eau Loire - Bretagne**

Monsieur le Directeur général de l'agence de l'eau Loire Bretagne, ou son représentant

- **Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement des Pays de la Loire**

Monsieur le Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
des Pays-de-la-Loire, ou son représentant

- **Agence Régionale de Santé des Pays de la Loire**

Monsieur le Directeur Régional de l'Agence de Santé des Pays de la Loire,
ou son représentant

- **Office Nationale de l'Eau et des Milieux Aquatiques (ONEMA)**

Monsieur le Délégué Interrégionale Centre – Poitou Charente,
ou son représentant

ARTICLE 3 : La durée du mandat des membres de la Commission Locale de l'Eau, autres que les représentants de l'Etat, est de trois années à compter de la date du présent arrêté. Ils cessent d'en être membres s'ils perdent les fonctions en considération desquelles ils ont été désignés.

En cas d'empêchement, un membre peut donner mandat à un autre membre du même collège. Chaque membre ne peut recevoir qu'un seul mandat.

En cas de vacance, pour quelque cause que ce soit du siège d'un membre de la commission, il est pourvu à son remplacement dans les conditions prévues pour sa désignation, dans un délai de deux mois à compter de cette vacance, pour la durée du mandat restant à courir.

Les fonctions des membres de la commission locale sont gratuites.

ARTICLE 4 : Le président de la commission locale de l'eau est élu par les membres du collège des représentants des collectivités territoriales et des établissements publics locaux.

ARTICLE 5 : Les décisions prises par la CLE antérieurement à la date du présent arrêté sont et demeurent applicables.

ARTICLE 6 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs des préfectures de la Sarthe, de Maine et Loire, du Loir et Cher, de l'Indre et Loire, de l'Eure et Loir, du Loiret et de l'Orne.

Elle sera mise à la disposition du public sur le site internet de chaque préfecture concernée ([www.\(département\).gouv.fr](http://www.(département).gouv.fr)), ainsi que sur le site GESTEAU (www.gesteau.eaufrance.fr) agréé par le Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie.

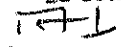
ARTICLE 7 : Les secrétaires généraux des préfectures de la Sarthe, de Maine et Loire, du Loir et Cher, de l'Indre et Loire, de l'Eure et Loir, du Loiret et de l'Orne sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

LE PREFET DE LA SARTHE


Pascal LELARGE

p/ LE PREFET DU LOIR ET CHER

Pour le Préfet et par délégation,
La Secrétaire Générale,


Maryse MORACCHINI

LE PREFET DU LOIRET


Pierre-Etienne BISCH

LE PREFET DE MAINE ET LOIRE


FRANÇOIS BURDEYRON

Pour le Préfet,
LE PREFET D'EURE ET LOIR
Le Secrétaire Général


Jean-Paul VICAT

LE PREFET D'INDRE ET LOIRE


Jean-François DELAGE
LE PREFET DE L'ORNE

Pour le préfet,
Le secrétaire général


Benoît HUBER

